



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 03 mai 2010

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Madame Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. Pierre-Alain Collet, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 42 Excusés : Mme Dominique von der Mühl, MM. André Borgeaud, Pierre-Yves Dénéreaz, José Feijoo, Olivier Frossard et Gilbert Python Absent : M. Jean-Claude Andrey

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2009.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée sur les points suivants :

En préambule, la Municipalité a constaté avec regret qu'un vent de folie flottait sur Penthalaz en ce début de printemps, notamment en ce qui concerne la police des constructions. Mme la Syndique aimerait rappeler que la Municipalité a prêté serment en début de législature et que celle-ci entend bien respecter les promesses faites, c'est-à-dire respecter les lois et règlements sans aucun passe-droit.

- Terrain des Fourches

Par le préavis N° 49-2009, le Conseil communal a accepté la vente du terrain des Fourches pour une extension de commerce. Restée longtemps sans nouvelle, la Municipalité a finalement appris que le commerçant renonçait à son projet. Après vérification auprès de M. Equey, juriste du SECRI, pour autant que les conclusions du préavis ne soient pas modifiées, celle-ci peut donc vendre ce terrain à un autre acquéreur. Par conséquent, il sera vendu aux mêmes conditions pour la construction d'un dépôt avec appartement(s).

- Gérance

Il y a trois ans, la Municipalité avait confié la gestion des immeubles communaux à la gérance du Patrimoine qui s'est associée en 2009 avec la gérance Gerfidex. C'est alors que les ennuis ont débutés. Après maintes discussions, la Municipalité a mis un terme à ce contrat et remis cette affaire entre les mains d'un agent d'affaires.

- Maison de Paroisse

L'avenir de la Maison de paroisse est toujours en discussion et, lors de la dernière assemblée de paroisse du 7 mars dernier, un groupe de travail a été formé. Les Conseillères et Conseillers qui aimeraient rejoindre ce groupe sont priés de prendre contact avec le pasteur, M. Mayor.

- Fondation Habitat l'Avenir

En fonction depuis 1993, Mesdames Sandrine Berthoud et Dominique Rumley font partie du comité de fondation. Toutes les deux ont présenté leur démission après 17 ans de fidélité. Elles sont vivement remerciées pour leur engagement et pour le travail accompli durant toutes ces années.

Le comité recherche donc deux personnes motivées pour compléter ce comité. Les Conseillères et Conseillers intéressés et qui souhaiteraient plus d'informations peuvent s'adresser à Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, en fin de séance.

- AJERCO

En qualité de Présidente du conseil intercommunal de l'AJERCO, Mme la Syndique annonce que le poste de secrétaire de cette association est à repourvoir.

- Fusion

Les syndics du groupe « Venoge », qui se rencontrent très régulièrement depuis leur entrée dans le district du Gros-de-Vaud, ont reçu le 13 avril dernier, à Daillens, M. Laurent Curchod, (le Monsieur Fusion du canton) et Monsieur le Préfet Etienne Piot qui ont présenté les modalités de fusion de communes. Cette séance exceptionnelle était aussi ouverte aux municipaux. Le 5 mai prochain, ces 10 communes auront à se prononcer sur une entrée en matière ou non.

Date du prochain Conseil communal : le lundi 14 juin 2010.

Séance publique Swisscom TV : le mardi 18 mai 2010

M. Ch. Martinetti aimerait connaître la signification d'AJERCO ?

M. Yves Jauner, Municipal, rappelle qu'il s'agit de l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay.

Il précise que le poste de secrétaire peut être également attribué à une personne hors Conseil communal.

Concernant le terrain des Fourches, M. Didier Chapuis aimerait savoir s'il y a déjà un nouvel acquéreur pour cette parcelle et M. Daniel Traini demande s'il est possible de connaître l'identité de celui-ci ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, donnera une réponse plus précise à ce sujet lors du prochain Conseil.

M. Yvan Rochat, Municipal, donne des informations concernant son dicastère :

- Fanfare La Villageoise

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Villageoise a quitté le local sur le site Venoge-Parc pour gagner la salle de musique du Collège du Cheminet, à Penthalaz, où se déroulent désormais les répétitions.

- Gymnastrada Lausanne 2011 - hébergement

Suite à la demande de l'organisation de cette manifestation gymnique concernant le logement et l'entraînement des gymnastes, la candidature de la commune de Penthalaz n'a pas été retenue. Les organisateurs ont trouvé des installations dans un rayon plus proche et mieux desservi par les transports publics.

- Déprédations – actes de vandalisme

La Municipalité dépose systématiquement plainte suite aux déprédations commises dans la Commune. Parfois ces démarches aboutissent ... Les auteurs de deux cas ont été identifiés, entendus et déférés à la Justice.

- Forêts

La coupe de bois de cet hiver a permis de préparer 160 stères de bois de feu et 40 m³ de mélèze (provenant principalement de la coupe de sécurité le long du funiculaire) destinés à la vente.

Le projet de **Gazobois** à Eclépens est toujours d'actualité. Ce projet a été repris par trois sociétés.

Au sujet des résineux, le marché indigène de bois de construction va bien, tandis que le bois d'emballage est toujours influencé par l'industrie des machines qui n'a pas encore redémarré.

Au niveau du hêtre, les ventes sont stables et à des prix corrects. La demande de bois de feu est en hausse.

Rappel : la mise de bois aura lieu le samedi 8 mai à 9h30 au local de Plan-Bois.

- EMS

Un projet d'agrandissement de l'EMS est en cours (augmentation du nombre de lits, expansion de l'Unité d'Accueil Temporaire, création d'un cabinet médical). Ce projet fera l'objet d'une mise au concours durant le mois de juin 2010.

Concernant les travaux effectués au hangar de M. Delessert, la Municipalité n'a pas de commentaire à faire compte tenu qu'une procédure est en cours. Une mise à l'enquête publique pour changement d'affectation aura lieu et les personnes qui désirent réagir à ce sujet pourront le faire à ce moment là !

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

- AJERCO (Accueil de Jour des Enfants Région Cossonay).

La nouvelle garderie « La Chenaille » du réseau AJERCO située à Penthalaz ouvre ses portes aux premiers bébés ce lundi 3 mai 2010. Le taux d'occupation est déjà de 100 %. Une cérémonie officielle d'ouverture aura lieu après la reprise scolaire 2010.

- ASiCoPe (Association Scolaire Intercommunale Cossonay, Penthalaz et environ)

Le 31 mars 2010, le conseil intercommunal de l'ASiCoPe a adopté les comptes pour l'année 2009. Le coût d'un élève pour l'année écoulée se monte à Fr. 3660.-- pour le primaire et à Fr. 3945.-- pour le secondaire.

Les comptes bouclent avec un montant équilibré des charges et des revenus de Fr. 6'457'253.--

- Affaires Sociales

Jubilaires :

Elles ont fêté leurs 90 ans :

Le 05.01.10 Mme Lucie JAQUIER

Le 12.03.10 Mme Blurette DAVID

Le 24.03.10 Mme Berthe STELLIO

Ils ont fêté leurs 50 ans de mariage :

Le 29.02.10 Mme et M. Valérie et Rudolf OTT

Le 25.03.10 Mme et M. Roseline et Jean-François EPARS

Ils ont fêté leurs 60 ans de mariage

Le 07.01.10 Mme et M. Rose-Marie et Henri CHAMPENDAL

Le 27.01.10 Mme et M. Rosa et Gabriel OBERSON

Le 24.03.10 Mme et M. Rita et Denis MAGNENAT

M. Gilles Rochat aimerait savoir si le coût par élève est en augmentation ou au contraire en diminution par rapport à l'année 2008 ?

M. Yves Jauner, Municipal, précise que le coût par élève est plus élevé en 2009, suite à un problème de facturation des cars postaux ainsi qu'à l'augmentation du taux d'index des loyers qui est passé de 3.25 à 3.5.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- Déchets

La déchetterie intercommunale est désormais ouverte non stop le samedi de 10 h à 16 h. Le point sera fait à la fin de l'été pour connaître le degré de satisfaction des utilisateurs par rapport à ce nouvel horaire, et donc pour décider de sa prolongation ou non.

Pour rappel, l'édicule public n'est pas une déchetterie ! Il est à disposition des personnes ne disposant pas de véhicule pour soutenir leurs efforts de tri des déchets recyclables.

Des moloks vont être posés au Ch. du Verney ainsi qu'en-haut du Chemin des Etangs.

Le coup de balai 2010 s'est déroulé le 24 avril dernier. Une quarantaine de concitoyens ont participé à cette tâche conviviale. Plus de 480 kilos de déchets ont été ramassés dans la forêt, sur les berges de la Venoge et dans le village.

Un grand merci à l'équipe des services extérieurs qui a organisé cette journée de main de maître !

- Cimetière

Les travaux de préparation sont terminés, le mur est actuellement restauré dans la partie désaffectée, et la pose des monuments proprement dits est prévue la semaine 19 si la météo le permet.

- Places de jeux

Les travaux d'installation des jeux sur les places sises respectivement à la Place Centrale et au chemin du Mont-Blanc sont en route. Ils ont été retardés par la météo, le gel ayant empêché les travaux de creusage et de coulage du béton.

Pour information, la garderie « La Chenaille » a fait un don de Fr. 10'000.— et Pro Juventute un don de Fr. 2300.— pour la rénovation de ces places de jeux.

- Personnel communal

M. Thierry Parel, notre assistant de police, a augmenté son temps de travail de 50 à 80% depuis le début de l'année, à la satisfaction de tout le monde.

Les descriptifs de poste de tout le personnel communal sont établis et signés. La rédaction de tous les contrats mis à jour est en route. Le règlement d'application des statuts du personnel communal a été mis à jour et a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 avril 2010. Il est distribué à tout le personnel communal.

- Cartes CFF

Leur succès dépasse les pronostics établis qui étaient de vendre le 50% des cartes achetées. Une moyenne de 67% de cartes vendues par mois pour les 4 premiers mois de l'année a été atteinte.

- Police

Penthalaz a officiellement adhéré à l'ACCP (Association des Communes avec Contrat de Prestations).

Cette association est reconnue par Mme Jacqueline de Quattro qui était présente lors de l'assemblée constitutive à Penthalaz le 11 mars dernier. L'ACCP fait partie de deux groupes de travail sur la mise en place de la police coordonnée (un groupe de travail « finances » et un groupe de travail « contrats de prestations »).

M. Frédy Mast, Municipal, parle du giratoire de la gare.

Il annonce le programme des travaux pour la semaine à venir.

Dès le 12 mai 2010, le giratoire sera opérationnel (mais pas terminé) et les feux enlevés.

Le dimanche 13 juin 2010 la circulation sera totalement coupée, ceci afin de pouvoir poser dans les meilleures conditions possibles, la 2^{ème} couche d'enrobé.

Finalement, au lieu d'avoir subi les feux de mi-janvier à mi-juin comme annoncé, ils n'auront été posés **que** du 3 au 12 mai 2010.

Le tapis définitif sera posé dans environ 10 à 12 mois.

Les plans de la signalisation de ce giratoire seront transmis au service des routes pour approbation le mardi 4 mai 2010.

Les personnes habitant le quartier des Vignettes seront-elles contraintes à un dimanche sans voiture s'enquiert M. Eric Joseph ?

Vraisemblablement, répond M. Frédy Mast, Municipal. Toutes les personnes touchées par ce désagrément ont été avisées par courrier.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Information de M. Pierre-Alain Collet, relative au Projet « AGILE », dont le but est de positionner et de développer la protection civile vaudoise, dans les années à venir, en regard de l'analyse des dangers et des risques.

M. P.- A. Collet présente aux membres du Conseil communal un exposé très documenté et intéressant sur la protection civile vaudoise, en particulier sur le projet « AGILE ».

Cette réforme a pour objectifs de :

Clarifier et définir la nouvelle raison d'être de la PCi, adapter ses missions au nouveau paysage sécuritaire vaudois et élever son niveau de formation.

Préciser le rôle de la PCi par rapport à ses partenaires permettant de sortir du sentiment de concurrence et construire un système global de sécurité intégré, apte à faire face aux 31 risques et dangers identifiés.

Améliorer l'image et la crédibilité de la PCi par rapport à la perception actuelle face au monde politique, à la population et aux partenaires.

La future protection civile sera :

A daptée	aux nouveaux risques et dangers
G arante	de ses prestations vis-à-vis du citoyen
I ntégrée	dans le concert sécuritaire vaudois
L égitime	par la reconnaissance de ses missions
E fficiente	par son rapport qualité / prestation

Pour conclure, M. Pierre-Alain Collet répond encore à quelques questions puis prend congé de l'assemblée non sans avoir été remercié pour cette présentation par M. Alain Pellet, Président du Conseil et par Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique.

2. Nomination d'un nouveau membre du Conseil communal.

Suite au départ de M. Michel Anger, M. Gilles RoCHAT propose pour le groupe Radical-Libéral, M. Stefan Bérard. Après l'obtention d'un CFC d'électronicien, M. S. Bérard a obtenu une maturité professionnelle technique et effectue actuellement un bachelors en droit. Celui-ci réside dans la Commune depuis mai 2006.

Les conditions étant requises, M. A. Pellet, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller, applaudi par l'assemblée qui est maintenant composée de 43 membres.

3. Rapport de la Commission relatif au changement du nom de la gare (Préavis municipal N° 53-2010)

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions en attirant l'attention des Conseillères et Conseillers sur le fait que, comme mentionné dans le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, au point 3, il faut lire Fr. 65'000.-- francs - comme indiqué en page 4 du préavis - et non 60'000.--

Une erreur de frappe a été commise,

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 53 – 2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le changement du nom de la gare afin que son appellation soit « Penthaz »
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à cette démarche
3. D'accorder un crédit de Fr. 65'000.--
4. De financer cette dépense par la trésorerie courante

5. D'avoir recours à un avocat en cas de besoin

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 41 voix et 1 abstention.

4. Rapport de la Commission concernant le renouvellement du matériel informatique de l'administration communale

(Préavis municipal N° 54-2010)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis N° 54 - 2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal 11-2006 accepté par la Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 11 décembre 2006, **mais que le plafond d'endettement ne sera pas modifié du fait du point 3 ci-dessous,**

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement du matériel informatique communal
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 75'000.—pour la réalisation de ces travaux
3. D'amortir le coût total par prélèvement sur le fonds de réserve pour informatique (doté de CHF 100'000.--) et de financer la dépense par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Rapport de Commission relatif à la modification des conclusions du préavis municipal N° 59-2005 concernant la mise en séparatif ch. Mont-Blanc / rte de la Gare (raccord du quartier des Maisons Neuves)

(Préavis municipal N°56-2010)

M. Antonio Gatto, lit le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 56- 2010, entendu le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

D'autoriser la Municipalité à boucler l'investissement relatif aux travaux de mise en séparatif EU/EC du tronçon Ch. du Mont Blanc / Rte de la Gare, d'un montant net de CHF 200'946.15 par prélèvement sur le fond de réserve du service des égouts et épuration (9.280.03) et paiement par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la Commission relatif à la modération du trafic sur le territoire communal (Préavis municipal N° 58-2010)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur lit le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet.

En conclusion de ce rapport, les Commissions concernées (Commissions d'infrastructures et de modération du trafic) apportent une modification au point 1. des conclusions du préavis municipal N° 58-2010, comme suit :

« 1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction nécessaire à la modération de trafic dans les zones 1 à 3 et les aménagements du carrefour des routes Cheminet – Dessous-la-Ville – Cèdres, ainsi que ceux des routes de la Gare - Daillens - Lussery-Villars, **en collaboration avec les deux Commissions concernées** »

La discussion est ouverte.

Pour faire suite à une missive cosignée par 15 foyers au sujet de la circulation à la route de Lussery ainsi qu'au carrefour en direction de Daillens, M.Stefan Bérard désirerait savoir quels sont les projets entrepris pour modérer le trafic à ces endroits là ?

M. Y. Rochat, Municipal, informe qu'il n'y a actuellement pas de projet type retenu. La Municipalité est bien consciente du problème mais le choix définitif de modération du trafic sera pris ultérieurement avec les 2 Commissions concernées.

M. P. Zurbrügg revient sur la modification du point 1. des conclusions du rapport des Commissions.

Dans quelles mesures les Commissions ont-elles le droit de décider de participer à l'exécution d'un projet réalisé par la Municipalité ? En principe, c'est la Municipalité qui doit inviter et consulter la (les) Commission(s) concernée(s). Qu'en est-il ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, confirme que M. P. Zurbrügg a tout à fait raison. C'est à la Municipalité d'inviter les Commissions concernées et non l'inverse.

Mme Corinne Borgeaud explique que la Commission de modération du trafic a été consultée pour la 1^{ère} étape de ce projet. Par la suite, voyant qu'il était question de rehausseurs dans le préavis et que la Commission n'avait pas été tenue au courant à ce sujet, les membres de ladite Commission ont donc demandé cette modification du point 1. des conclusions.

M. Pierre-Alain Epars prend la parole pour appuyer les dires de M. P. Zurbrügg. C'est à la Municipalité d'inviter les Commissions concernées et non l'inverse.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise bien que la volonté de la Municipalité était de continuer à travailler comme dans la 1^{ère} étape, c'est-à-dire en collaboration avec les deux Commissions. **Il en sera d'ailleurs ainsi fait, même si la modification du point 1. des conclusions du rapport était rejetée.**

M. Frédy Mast, Municipal, informe que les rehausseurs étaient une idée de Mme D. Von der Mühl. La décision de mettre des rehausseurs plutôt que des « chicanes » pour former des zones de rétrécissements n'a pas encore été prise.

Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport des Commissions qui sont ensuite soumises au vote de l'assemblée :

Résultat du vote : Les conclusions du rapport des Commissions sont rejetées par 26 non, 13 oui et 3 abstentions

Le Président relit les conclusions du préavis municipal N° 58-2010 :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 58- 2010 entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006. (Selon catalogue, investissement « urgent » prévu dès 2007 jusqu'en 2010 à raison de Fr. 100'000.- par année, et dont CHF 90'000.- ont déjà été effectivement dépensés conformément au préavis n° 23-2007)

D é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction nécessaires à la modulation du trafic dans les zones 1 à 3 et les aménagements du carrefour des routes Cheminet/Dessous –la-Ville/Cèdres, ainsi que ceux des routes de la Gare/Daillens/Lussery-Villars
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 350'000.—TTC pour la réalisation de ces travaux
3. D'autoriser la Municipalité à prélever, sur le Fonds de réserve pour modulation du trafic (9.282.21), le montant de CHF 170'000.-
4. De financer le solde de CHF 180'000.- par recours à l'emprunt
5. De procéder à un amortissement minimum, tant comptable que financier, de CHF 12'000.—par année, sur 15 ans, ceci dès l'exercice comptable qui suit la fin des travaux.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 35 voix, 3 non et 4 abstentions.

7. Propositions individuelles

M. Christian Martinetti prend la parole pour remercier la Municipalité d'avoir fait en sorte que la déchetterie soit ouverte non stop le samedi.

Il s'adresse ensuite à la Commission « Modération du trafic » afin de savoir s'il était possible de déplacer la borne qui se trouve à l'angle du chemin de la Paix et du chemin Rouge, celle-ci étant cachée par une haie !

M. Frédy Mast, Municipal, lui répond affirmativement. Cela sera fait dès que possible.

Toujours au sujet de ces bornes, M. Gérald Santschy demande si celle placée au bas du chemin Rouge qui débouche sur la route de Lausanne, pouvait également être déplacée. En effet, cette borne crée de nombreux bouchons !

M. Frédy Mast, Municipal, précise qu'on ne peut malheureusement pas contenter tout le monde !

M. Daniel Traini invite tout de même la Municipalité à revoir l'emplacement de cette borne, afin d'avoir un meilleur accès. Il ne demande pas qu'on la supprime, mais juste de la remonter de quelques mètres.

M. François Bachmann aimerait rendre attentif la Municipalité au fait que dans le trafic il n'y a pas que les voitures, il faut également penser à la sécurité des autres usagers (notamment les cyclistes).

M. Gilles Rochat désirerait quelques informations concernant le changement du règlement de la location de la salle villageoise du Verger. Pourquoi ces modifications ?

M. Yvan Rochat, Municipal, confirme que les tarifs, qui n'avaient pas été modifiés depuis quelques années, ont été réadaptés. En ce qui concerne la conciergerie, la Municipalité va examiner en détails les heures de nettoyage facturées aux diverses sociétés avec les travaux réellement effectués par le concierge. Il attire toutefois l'attention de l'assemblée sur le fait que l'occupation de la salle du Verger est quasiment à son maximum.

Mme Corinne Borgeaud signale que le nouveau règlement demande à ce que les toilettes soient nettoyées par les personnes qui louent la salle, mais elle-même a pu constater qu'aucun matériel n'est mis à disposition pour ce faire !

M. Pierre-André Ischi rappelle qu'il y a également une salle à louer à l'Hôtel de Ville.

M. Y. Rochat, Municipal, précise que les tenanciers de l'Hôtel de Ville ne désirent pas mettre cette salle à disposition de la Commune et, d'autre part, si la Commune louait cette salle à des tiers, elle ne pourrait pas exiger d'eux qu'ils travaillent avec le restaurateur.

M. Didier Chapuis constate qu'au fil des années, lors de l'opération « Coup de balai », une quantité moindre de déchets était ramassée, ce qui est plutôt réjouissant. Cependant, il se demande si, par la suite, il ne faudrait pas mettre sur pied cette journée qu'une fois tous les 2 ans ?

La Municipalité prend note de cette remarque.

M. Pierre-Alain Epars aimerait savoir où en est le dossier concernant la mise en conformité de la route de Dessous-la-Ville qui débouche sur la route de la Gare ?

M. Frédy Mast, Municipal, informe que le dossier suit son cours. Le service des routes de l'Etat va effectuer un pré-marquage sur le carrefour « route de Dessous-la-Ville/route de la Gare ».

Le marquage définitif, du côté de la route de la Gare et du côté du chemin du Cheminet, se fera dans le courant de l'été.

Mme Isabelle Gay-Crosier demande que la Commission « Statut du personnel » soit réactivée.

M. Alain Pellet, Président, prend la parole pour informer l'assemblée de la nomination de nouvelles Commissions. Il s'agit des Commissions suivantes :

« Circulation »

Pour le groupe socialiste & sympathisants

Mme Delphine Porbst, MM. Didier Bratschi et Stéphane Zürcher

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)

Mmes Corinne Borgeaud et Christiane Chevalier

Pour le groupe Radical-Libéral

MM. Thierry Burnat et Fritz Waelti

« Achat d'un véhicule communal »

Pour le groupe socialiste & sympathisants

MM. Giovanni Cetrangolo, José Feijoo et Pierre-André Ischi

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)

MM. Charles Gardel et Jean-Rudolph Hubschmid

Pour le groupe Radical-Libéral

MM. Claude-Alain Zbinden et Gérald Santschy

« Plan des clés du Verger »

Pour le groupe socialiste & sympathisants
MM. Didier Bratschi, Jean-Louis Dupuis et Stéphane Zürcher

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)
Mme Christiane Chevalier et M. Claude Brocard

Pour le groupe Radical-Libéral
MM. Christian Martinetti et Bernard Murisier

« Habitat l'Avenir »

Pour le groupe socialiste & sympathisants
Mme Sandrine Berthoud, MM. Pascal Affolter et Didier Bratschi

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)
MM. François Bachmann et Didier Chapuis

Pour le groupe Radical-Libéral
Mme Céline Guex et M. Stefan Bérard

M. Yvan Rochat, Municipal, annonce les dates de convocation suivantes pour différentes Commissions. Il s'agit :

Du 20 mai 2010 à 18h00 pour la Commission « Habitat l'Avenir »
Du 20 mai 2010 à 19h00 pour la Commission « Achat et vente de terrains et de bâtiments »
Du 26 mai 2010 à 18h30 pour la Commission « Statut du personnel communal »
Du 26 mai 2010 à 19h30 pour la Commission « Achat d'un véhicule communal »

M. Frédy Mast, Municipal, aimerait que la Commission « Achat d'un véhicule communal » le rejoigne à l'issue de cette séance.

M. Yvan Rochat, Municipal, signale encore qu'à l'issue de la séance de préparation du Conseil le lundi 26 avril 2010, la porte principale du Verger est restée ouverte jusqu'au lendemain, chose à éviter absolument ! Il demande donc aux présidents de groupes de bien vouloir s'organiser pour avoir une clé.

M. Gilles Rochat souhaiterait que les salles soient ouvertes une dizaine de minutes avant que les groupes arrivent.

M. Alain Pellet, Président, informe les présidents de groupes qu'un arrangement peut être trouvé avec M. Thierry Parel, huissier, pour ouvrir les portes avant la séance de préparation.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, reprend la parole pour remercier les Conseillères et Conseillers pour leur soutien notamment pour le préavis relatif au changement du nom de la gare et informe que la Municipalité offrira la verrée à l'issue de cette séance.

Le Président, Alain Pellet, annonce encore que les votations initialement prévues le dimanche 13 juin 2010 ont été annulées, puis la parole n'étant plus demandée, il clôt la séance à 22h35

Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin